Le Lucéo-lien

Août 2018, lettre d'information n°19



Au sommaire:

- Présentation du nouveau Conseil d'Administration de Lucéole.
- Le projet de Habay:
 - o Demande de permis, récents événements.
 - Notre petite analyse.
 - Petit historique 2010-2018.

Bonne lecture.

Présentation du nouveau Conseil d'Administration de Lucéole

Le 04 mai 2018, l'Assemblée Générale ordinaire des coopérateurs a renouvelé le Conseil d'Administration (CA) de la coopérative, les mandats de tous les administrateurs arrivant à leurs termes.

Parmi les 9 administrateurs sortants, 2 ne se représentaient pas pour un nouveau mandat, à savoir Edmond Troisfontaine et Paul De Meersman. Nous les remercions chaleureusement pour le travail fourni durant leur mandat.

Voici la photo et une présentation rapide de la nouvelle équipe qui s'engage pour un mandat de 4 années.



DEVANT, de gauche à droite:

Tristan Carion (Arlon, 25 ans), Christine Vandevelde (Willancourt - Musson, 66 ans), Philippe Verbauwhede (Bodange - Fauvillers, 57 ans), Samuel Courtois (Arlon, 24 ans), Michel Dolmans (Habay-la-Vieille, 53 ans). DERRIERE, de gauche à droite:

Arnaud Servais (Nobressart - Attert, 48 ans), Jean-Pierre Courtois (Nobressart - Attert, 53 ans), Yves Storder (Orsinfaing - Habay, 71 ans), Jérôme Mackels (Habay-la-Vieille, 42 ans).

Lors de sa première réunion, le CA a choisi :

- Philippe Verbauwhede, en tant que président;
- Jean-Pierre Courtois, en tant que secrétaire;
- Christine Vandevelde, en tant que trésorière.

C'est ici l'occasion de remercier Michel Dolmans, président du CA durant 8 années. Saluons l'immense travail qu'il a fourni dynamiser la coopérative, sa vision, ses qualités humaines, le tout agrémenté d'une grande gentillesse en toute simplicité...

Véritable mémoire de Lucéole, il reste membre du CA.

Merci Michel!

Le projet de Habay: demande de permis, récents événements...

- 03 mai 2018 : Demande de permis pour 4 éoliennes déposée par Lucéole au nom des 4 partenaires de développement.
- 13 juin 2018 : Début de l'enquête publique d'une durée de 30 jours pour le projet.

- 18 juin 2018: Courrier de la Région Wallonne (RW) nous informant d'une décision récente du Conseil d'Etat (dans un tout autre dossier) imposant une enquête publique pour tout projet modifiant, même temporairement, les voiries communales.
- 11 juillet 2018 : Retrait de notre demande de permis et arrêt de l'enquête publique pour le projet car elle ne mentionne pas une possible modification temporaire des voiries communales telle que reprise dans la demande de permis (acheminement pièces d'éoliennes). Risque important que l'enquête publique soit donc déclarée non valable.
- 19 juillet 2018 : Dépôt d'une nouvelle demande de permis sans aucune modification de voiries communale.
- 02 août : Transfert du dossier par la commune de Habay aux Fonctionnaires Techniques et Délégués de la RW.

Nous sommes donc actuellement en attente de la nouvelle déclaration de complétude du dossier. Dès que celle-ci nous sera notifiée nous aurons 10 jours pour lancer une nouvelle enquête publique.

Ensuite le dossier passera à l'instruction à la RW (analyse du fond du dossier et des avis des instances consultées).

Si nous obtenons la complétude du dossier début septembre 2018, la décision sur l'octroi du permis pourrait nous être délivrée début mars 2019.

Le projet de Habay: notre petite analyse...

Comme vous pouvez le constater, ce dossier, comme beaucoup d'autres dossiers éoliens en Wallonie, n'est pas épargné par des contrariétés administratives et juridiques lorsqu'elles ne sont pas aussi d'ordre politique.

D'aucuns nous reprochent de faire coïncider l'agenda du projet éolien de Habay avec celui des élections communales, ce qui aurait pour résultat de focaliser le débat sur ce seul enjeu et occulterait d'autres questions importantes. Au vu de la chronologie du dossier, il est clair qu'il n'en est rien et la demande de permis actuellement en cours est une simple suite logique du dossier.

Par ailleurs, si la question du parc éolien est si importante pour nos concitoyens, pourquoi devrait-on l'exclure du débat politique pré-électroral? Au contraire, parlons-en et voyons quelles sont les positions et propositions des formations politiques qui se présenteront aux électeurs le 14 octobre. Si cette période n'est pas propice au débat public, quel sera donc le bon moment?

Quels que soient les aléas rencontrés depuis plusieurs années dans ce dossier, le CA de Lucéole poursuit le travail pour réaliser l'objet social de la coopérative: le contrôle citoyen sur la production et la fourniture d'une énergie 100 % renouvelable et durable!

Merci pour votre soutien et votre confiance.

Le projet de Habay: petit historique 2010 - 2018.

Etant donné que de nombreux coopérateurs qui ont rejoint Lucéole assez récemment n'ont pas la connaissance de l'historique du projet éolien de Habay sur lequel nous travaillons depuis le début de la création de la coopérative en 2010, il nous semble utile d'en brosser un rapide historique afin de mieux comprendre où nous en sommes aujourd'hui.

- 2010: Deux projets éoliens portés par des développeurs industriels passent le stade de RIP (réunion d'information préalable du public). L'un des projets, porté conjointement par Engie-Electrabel et Ecopex a la préférence du Collège Communal de l'époque car il prévoit une ouverture à une participation citoyenne-communale de 50%.
- 2011: Les projets s'excluant mutuellement, la Commune de Habay propose de laisser tomber sa possible participation de 25% au profit d'une refonte des deux projets en un seul, permettant à quatre acteurs de développer conjointement le meilleur projet possible, compte tenu de toutes les contraintes urbanistiques et environnementales locales.
- 2012 : Engie-Electrabel, Ecopex, Electrawinds (entretemps devenu Elicio)
 et Lucéole négocient et signent une convention de partenariat de développement à 4x25% pour un seul projet éolien.

- 2013 : Finalisation de l'Etude d'Incidence sur l'Environnement (EIE) et du dossier de demande de permis.
- 2014 : dépôt de demande de permis pour 7 éoliennes, en février, par Lucéole (pour le compte des 4 partenaires de développement). Demande de complément de dossier de la part de la Région Wallonne (RW) et obtention de la complétude du dossier. Enquête publique en novembre.
- 2015 : obtention d'un permis pour 6 éoliennes le 12 mars. Juillet : en dépit de la qualité du dossier, refus de permis du ministre Di Antonio suite à un recours de riverains et une action politicienne menée par un échevin de Habay et le chef de groupe CdH au parlement wallon. Les 4 partenaires de développement vont en recours au Conseil d'Etat contre la décision du ministre. En octobre, Lucéole interpelle le Conseil Communal de Habay pour dénoncer la manipulation politicienne du dossier.
- 2016: en février, le Conseil d'Etat déclare le recours contre la décision du ministre infondée. Le dossier de la première demande de permis est dès lors clôturé. Reprise de contacts avec le collège de Habay pour étudier et développer un nouveau projet acceptable par le plus grand nombre. Le partenariat avec les trois partenaires industriels se poursuit. Rencontre avec la direction de Vivalia pour la prise en compte du futur Hôpital à Houdemont.
- 2017 : RIP de présentation du nouveau projet, réduit à quatre éoliennes mais plus hautes, ce qui permet de garder un productible comparable aux six éoliennes du premier permis. Nouvelle EIE.
- 2018 : Finalisation du dossier et dépôt d'une demande de permis par Lucéole (pour le compte des 4 partenaires de développement).









Lucéole sur Facebook Site de Lucéole Lucéole sur Twitter Lucéole par courriel

Lucéole scrl - rue Abraham Gilson , 1 - 6723 Habay-la-Vieille N° entreprise 0830.542.506

modification de mon adresse contact - <u>désinscription à la lettre d'information</u>